

Justice/Report de l'élection du bâtonnier

Le Conseil d'État rend sa décision définitive jeudi

Prissilla M. MOUITY
Libreville/Gabon

C'est la conclusion de l'audience présidée, hier, par Andréa Apoungo, présidente de Chambre, juge référé au Conseil d'Etat, à la suite du report de l'élection du bâtonnier du barreau du Gabon.

QUARANTE-huit heures après le report à une date ultérieure de l'assemblée générale électorale du bâtonnier du barreau du Gabon, Andréa Apoungo, présidente de Chambre, juge de référé a présidé, hier, au siège du Conseil d'Etat, une audience au cours de laquelle étaient entendus Me Gilbert Erangah, avocat au barreau, Me Norbert Issialh bâtonnier intérimaire et bien d'autres avocats.

Cette audience fait suite à la saisine introduite au juge des référés par Me Gilbert Erangah aux fins de report, dans un délai de deux mois, de la date des élections du bâtonnier et des membres du bureau du Conseil de l'ordre des avocats. Hier, devant la Cour, les différentes parties, notamment Me Gilbert Erangah a décliné les motifs de son recours. Le plaignant dit n'avoir pas été informé de la date des élections du bâtonnier. Ce qui, malheureusement, ne lui a pas permis de se présenter au poste de bâtonnier. Ainsi, a-t-il plaidé pour le report de l'assemblée générale à décembre 2018. Mais, cette requête n'a pas été approuvée par l'ensemble des avocats présents à la rencontre. Selon eux, les motivations de Me



Photo : Prissilla Moussevou Mouity

Les parties à la sortie de l'audience du Conseil d'Etat hier.

Erangah seraient personnelles. Aucun avocat ne peut prétendre n'avoir

pas été informé de la date de l'assemblée générale. Ce que confirme Me Nor-

bert Issialh, bâtonnier intérimaire qui dit « avoir envoyé des lettres à tout le monde. La liste des adresses électroniques que j'ai utilisées m'a été envoyée par la secrétaire du barreau, étant entendu que je n'avais pas accès à la maison de l'Avocat et au secrétariat. J'ai utilisé cette liste. Il se trouve qu'il y avait des gens qui n'y étaient pas. Il y en a eu qui étaient et qui sont sortis. J'ai même fait afficher au Palais de justice, une corresponsabilité déclinant ces informations », a indiqué Me Norbert Issialh. En outre, dans leur plaidoirie, les différents intervenants ont démontré l'irrecevabilité de la requête de Me Erangah. Selon Me Taty, le motif évoqué par le plaignant ne peut pas justifier le report d'une élection. «Voilà un avocat qui, pour

un intérêt personnel, demande le report de l'assemblée générale et paralyse toute l'activité de l'exercice d'avocat. Le fait que Me Erangah n'ait pas déposé sa candidature, qu'il n'ait pas eu connaissance de la date de l'élection n'est pas une urgence», a souligné Me Taty. Les avocats présents ont désapprouvé, dans leur ensemble, la démarche de Me Erangah qui, selon eux, tend à faire obstacle à une décision administrative (qui avait fixé la date des élections au 13 octobre). Depuis plus de six mois, les avocats n'ont toujours pas d'organes dirigeants. Ils attendent donc que le Conseil d'État tranche cette affaire et fixe une nouvelle date des élections en sa séance du 18 octobre 2018.

Transport public/Levée de la grève à la Sogatra Le travail reprend aujourd'hui

R.H.A
Libreville/Gabon

EN grève depuis le 24 septembre dernier, les agents de la Société gabonaise de transport (Sogatra) ont suspendu leur mouvement hier à l'issue d'une assemblée générale. Parmi les raisons avancées, il y a l'appel au boycott des conducteurs de bus qui se « servent des recettes journalières pour subvenir aux besoins de leurs ménages. » Donc, en dépit des huit mois de salaire que revendiqueraient les agents, les activités vont devoir reprendre dès ce matin à la Sogatra. « Nous avons décidé de mener une grève depuis le 24 septembre 2018 avec un service minimum de 1%. Vu que le préalable qui était le paiement de deux mois d'arriérés n'a pas été respecté, nous avons décidé de lancer une grève générale le 10 octobre dernier. Le lendemain, la grève a bel et bien été observée. Deux



Photo : R.H.A./L'Union

Le personnel de la Sogatra lors d'une précédente assemblée générale.

jours après, un groupe de conducteurs a pris les bus. Ils disent continuer leurs tâches car, cet argent leur permet de subvenir aux besoins de leurs familles. Nous avons donc proposé que la grève soit suspendue puisqu'on se retrouve dans une situation de double teinte», explique Cyrille Gaston Ndoudi Ledoumou, président du Syndicat national des agents administratifs, des techniciens et conducteurs (Synatec). Ajoutant que ces recettes devraient désormais per-

mettre de régler la quinzaine ou même subvenir aux besoins des autres agents. « Que cet argent nous servent à nous tous, pas seulement aux conducteurs et aux mécaniciens. Ils ne peuvent pas se servir tranquillement alors que nous autres n'avons rien. Il faut donc que nous nous associons à la direction générale pour que ces recettes soient mieux exploitées», a poursuivi M. Ndoudi Ledoumou. Il a, par ailleurs, rappelé que les salaires demeurent

impayés. Il invite donc la tutelle à se pencher sur cette question en cette période de rentrée scolaire. « Nous souhaitons également scolariser nos enfants

comme vous. Pourquoi transporter les vôtres qui vont à l'école alors que les nôtres sont à la maison ? C'est une véritable injustice que nous subissons», a dé-

ploré un agent présent à cette AG. Pour autant, les usagers ne sont pas tout à fait rassurés de la régularité du service à la Sogatra.



Photo : R.H.A./L'Union

Le travail reprend, malgré la non satisfaction de leurs revendications. Les conducteurs de bus ayant "cassé" le mouvement.



CASSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE

NOTE D'INFORMATION N° 2980 /DG-NA

(Portant Gestion des pièces de maintien des droits)

Il est rappelé aux responsables des structures déconcentrées que les activités relatives à la Gestion des Pièces de Maintien des Droits (GPMD) relèvent de leur compétence conformément à la Note de Service n°034/DG-NA/DGA-CYEA/ARA/18, portant organisation des activités au sein des Directions Régionales, Agences et Bureaux rattachés.

Aussi, en prévision de la campagne de collecte et de traitement des pièces de maintien des droits pour le compte de l'année 2019, chaque responsable est tenu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la réussite de cette opération.

La Direction des Prestations Techniques en adéquation avec ses attributions interviendra dans un périmètre d'appui et de contrôle.

Par conséquent, j'instruis le Directeur des Prestations Techniques, les Directeurs Régionaux et les Chefs d'Agence au strict respect de la présente note.

Fait à Libreville, le 12 OCT. 2018



Le Directeur Général
Dr. NICOLAS ASELE
GABON

1432
01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. : 134 Libreville - Gabon
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 79 64 23 • Centre d'appels : 1432
www.cnss.ga • facebook : cassenationaledesecuritesocialegabon-officiel